

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **ABMI SA**, Chemin des Vignes 1, 1026 Echandens
2.

Déclaration de faillite: 13.09.2010
3.

Suspension de faillite: 18.05.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.06.2011
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But: conception, production, fabrication et commercialisation d'appareils et d'instruments, conseils et services dans le domaine médical et de la santé en général.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte

1260 Nyon 1

00638905